

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Nicolas Sarkozy voulait étendre le CNE à tous les contrats de travail ?

- Politique - Communiqués "anti-Sarko" -

Date de mise en ligne : samedi 7 juillet 2007

Démocratie & Socialisme

Comme nous l'avions indiqué dès les premières heures, en août 2005, le CNE est incompatible avec la convention n°158 de l'OIT, signée par la France et 48 autres pays. Licencier un salarié sans motif, c'est l'atteinte la plus grave qui peut être faite à la dignité d'un humain salarié.

"- Toi, dehors et on ne te dira pas pourquoi !" peut dire un employeur, sans gêne, à tout salarié en CNE pendant deux ans. Il y a 900 000 CNE. Et pendant deux ans, le salarié ne peut en rien défendre ses droits au travail sans risquer d'être chassé sans motif. Il devient un journalier susceptible du jour au lendemain d'être débauché.

Qui peut croire à cette étrange curiosité contre nature selon laquelle le droit de licencier facilement contribuerait au droit d'embaucher ?

C'est le contraire, bien sur, c'est pervers de dire à un employeur : "*Embauches quelqu'un sans droit, tu pourras le virer sans motif, n'hésites pas*". Une telle philosophie, celle du CNE, va contre tout droit du travail, tout respect, toute protection de l'emploi, elle encourage le vice, la duplicité, le mépris envers les salariés, la négation de l'état de droit dans l'entreprise.. Le CNE est un des contrats les plus vils contre les droits de l'homme salarié qui ait été imaginé et mis en oeuvre par le gouvernement Villepin-Larcher-Sarkozy, en août 2005 (en même temps que le retour au travail de nuit pour des enfants de 15 ans qui avait été aboli dès 1874).

La Cour d'appel vient de prendre position : tant mieux

C'est un point d'appui pour que les mesures annoncées contre le Code du travail par François Fillon ne choisissent pas le pire, et n'étendent pas "le CNE à tous les contrats", comme l'envisageait Nicolas Sarkozy dans sa campagne électorale.

Il faut renforcer les droits des salariés face aux licenciements sans cause réelle et sérieuse, abusif et boursiers et non pas les faciliter !

Gérard Filoche, le 6 juillet 2007